

## Informations sur la protection et les mesures de sécurité obligatoires

Depuis le 27 avril 2020, toutes les personnes âgées de 6 ans et plus doivent porter un masque temporaire

- lors des achats (en boutiques et magasins)
- dans les bus, les trams ou les trains

Les personnes qui ne sont pas autorisées à porter un masque pour des raisons médicales ne sont pas obligées d'en porter un masque (demandez dans ce cas confirmation à votre médecin !). Les personnes qui ne peuvent pas mettre ou enlever un masque en raison d'un handicap et les personnes sourdes ne sont pas tenues de porter un masque.

## Notes et conseils sur le port d'un masque pendant la période Covid -19

### **Quel masque dois-je utiliser ?**

Un simple cache-nez est suffisant.

Vous pouvez également nouer un foulard ou un tissu devant votre nez et votre bouche.

### **Pourquoi dois-je utiliser ce masque ?**

Le masque peut aider à éviter d'infecter d'autres personnes.

Le masque peut être comme une barrière de protection : il aide à empêcher vos propres gouttelettes de salive d'atteindre d'autres personnes lorsque vous parlez, toussiez ou éternuez, par exemple.

Les masques en tissu de notre propre production, les masques chirurgicaux (masques jetables), les demi-masques (FFP2 et FFP3) sont adéquates.

Il est utile de porter le masque même si vous ne présentez aucun symptôme de maladie.

## **IMPORTANT !**

**Les anciennes règles d'hygiène et de protection continuent à s'appliquer et doivent être strictement respectées. Le masque est un SUPPLÉMENT à ces mesures de protection.**

**Le masque n'est PAS une protection absolue contre l'infection !**

### **De quoi dois-je tenir compte lorsque j'utilise un masque ?**

- Veuillez toujours vous laver les mains avant d'enlever le masque.
- Ne touchez pas l'intérieur du masque lorsque vous le mettez.
- Tenez toujours le masque par les élastiques.
- Le masque doit couvrir le nez, la bouche et certaines parties des joues.
- Le masque doit être bien ajusté au visage.
- Le masque doit permettre de respirer suffisamment d'air.
- Ne manipulez pas le visage ou le masque lorsque vous le portez.
- Remplacez un masque humide par un masque sec.

### **Après utilisation**

- Enlevez le masque uniquement à l'aide des élastiques. Ne touchez pas le masque par le tissu.
- Placez les masques utilisés dans un sac en plastique scellable jusqu'à ce qu'ils soient lavés.

- Lavez le masque dans une casserole ou une machine à laver à une température minimale de 60° à 95° C.
- N'utilisez que des masques lavés et complètement séchés.

### **Dois-je payer une amende si je ne porte pas de masque ?**

L'obligation de porter un masque s'applique à partir du 27 avril 2020. À partir du 4 mai 2020, une amende peut être imposée dans le Land de Bade-Wurtemberg si une violation de l'obligation de porter un masque est établie.

Des informations sur les règles d'hygiène et la protection contre les infections sont disponibles à l'adresse suivante

*<https://www.mannheim.de/de/informationen-zu-corona/allgemeine-hygienemassnahmen-infektionsschutz>*